FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ZWALUW FAST BOND - PART A
Remplace la version : 14-févr.-2019

Date de révision : 27-juil.-2020
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit ZWALUW FAST BOND - PART A
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs et/ou étanchéifiants.
Utilisations déconseillées Ne pas utiliser dans la production de jouets ou d'articles de puériculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik BV
De Voerman 8
PO Box 303
5215 MH's-Hertogenbosch, The Netherlands
Tel: +31 736 244 244
Fax: +31 736 244 344

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)-, N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine, Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate)

Mention d'avertissement
DANGER

Mentions de danger
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ou les brouillards.

Conseils de prudence
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

Informations supplémentaires
Prière de consulter également la fiche de données de sécurité de la Partie B.

2.3. Autres dangers

De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement
De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

PBT & vPvB
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Mélange

3.2. Mélanges Mélanges

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Silane, éthényltriméthoxy-	220-449-8	2768-02-7	1- <2.5	Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)		01-2119513215-52-XXXX
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)-	237-511-5	13822-56-5	1- <2.5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)		01-2119510159-45-XXXX
Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate)	483-270-6	54068-28-9	1- <2.5	STOT SE 2 (H371) Skin Sens. 1 (H317)	Skin Sens. 1 :: C>=5%	01-0000020199-67-XXXX
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	217-164-6	1760-24-3	1- <2.5	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4		01-2119970215-39-XXXX

				(H332) STOT SE 3 (H335)		
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	1- <2.5	Carc. 2 (H351i)		01-2119489379-17-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16
Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO_2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prière de consulter également la fiche de données de sécurité de la Partie B.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas contaminer les denrées alimentaires humaines ou animales. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs et/ou étanchéifiants.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

Nom chimique	Union européenne	France
Cabonate de calcium 471-34-1	-	VLEP 8h: 10 mg/m³
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 260 mg/m³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m³ Peau
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m³	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	58 mg/m³	
travailleur À long terme	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
À court terme travailleur	Inhalation	58 mg/m³	
À court terme travailleur	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	

Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate) (54068-28-9)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	0.07 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	84 mg/m³	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	84 mg/m³	
À long terme À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	0.091 mg/m³	

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet	Facteur de sécurité

		(DNEL)	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	35.5 mg/m³	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m³	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	2.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	8.7 mg/m³	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	2.5 mg/kg pc/jour	

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.33 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	13 mg/l
Terrestre	0.04 mg/l
Eau de mer	0.033 mg/l

Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate) (54068-28-9)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	26 µg/l
Eau de mer	2.6 µg/l
Eau douce – intermittent	260 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.155 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.0155 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.0158 mg/kg de masse sèche

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.062 mg/l
Eau de mer	0.0062 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Pâte
Couleur Aucune information disponible
Odeur Caractéristique
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de	Aucune donnée disponible	

congélation	—
Point / intervalle d'ébullition	270 °C
Point d'éclair	< 100 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet pour les liquides .
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	1.54 g/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

dangereux stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit .

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée) 4,354.10 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) 96.67 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs) 364.20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silane, éthényltriméthoxy- 2768-02-7	LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3360 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- 13822-56-5	LD50 (Rattus) > 2000 mg/ kg (2,97 ml/kg) (OECD 401)	LD50 (Oryctolagus cuniculus) > 2000 mg/kg 11,3 ml/kg) OECD 402	
Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate) 54068-28-9	LD50 =2500 mg/kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/kg (Rattus)	
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1, 2-éthanediamine 1760-24-3	=2295 mg/kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	LC50 4H (Aerosol)1.5 - 2.44 mg/L air
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	>10000 mg/kg (Rattus)		

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants					
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	0.5 mL	24 heures	Non irritant

—

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin				Légèrement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Informations sur les composants					
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		24 heures	Non irritant

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		72 heures	irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Informations sur les composants			
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire

Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate) (54068-28-9)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay		Cutané(e)	> 5 % sensibilisant

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants		
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation	in vitro	Non mutagène

réverse sur des bactéries		

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Cancérogénicité Classification d'après les données disponibles pour les composants. Contient un cancérogène connu ou supposé.

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	Carc. 2

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants		
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Inclassable

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Inclassable

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité .

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Silane, éthényltriméthoxy- 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- 13822-56-5	EC50 (72h) > 1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3 (Algal Inhibition test)	LC50 (96h) > >934 mg/L (Danio rerio) OECD 203	-	EC50 (48h) = 331 mg/L (Daphnia magna) OECD 202		

Dioctyl-étain-bis(acétyl acétonate) 54068-28-9	-	LC50 (96h) =86 mg/L (Static)	-	EC50 (48h) =58.6 mg/L (Daphnia magna)		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	-	LC50 (96H) =597 mg/L (Danio rerio)Semi-static	-	EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
Silane, éthényltriméthoxy- (2768-02-7)			
Méthode	**Durée d'exposition**	**Valeur**	**Résultats**
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement biodégradable

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)			
Méthode	**Durée d'exposition**	**Valeur**	**Résultats**
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	28 jours		N'est pas facilement biodégradable 67 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Silane, éthényltriméthoxy- 2768-02-7	1.1	-
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	-0.3	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB. .

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Silane, éthényltriméthoxy- 2768-02-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- 13822-56-5	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate)	La substance n'est pas PBT/vPvB

54068-28-9	
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Polluant marin Np
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diisononyl phtalate	28553-12-0	52[a].

52
À ne pas utiliser dans les jouets où articles de puériculture qui peuvent être placés dans la bouche des enfants, dans une proportion supérieure à 0.1%

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

Légende

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur plafond
*	Désignation « Peau »
SVHC	Substances très préoccupantes
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC	Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données
Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision : 27-juil.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 2, 3, 8, 11, 12.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité